



Société anonyme
Société Immobilière Réglementée Publique de droit belge
Uitbreidingstraat 66
2600 Berchem - Anvers

Numéro d'entreprise 0458.623.918 (RPM Anvers)
TVA: BE 0458.623.918

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire qui auront lieu **le mercredi 27 avril 2016 à 16h30 au RE:flex Flexible Business Hub à Mechelen Campus, Immeuble Tour, Schaliënhoevedreef 20, 2800 Malines.**

L'assemblée générale annuelle et l'assemblée générale extraordinaire auront l'agenda suivant:

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution: Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
2. Rapport du commissaire sur les comptes annuels ordinaires.
Proposition de résolution: Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
3. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.
Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, ainsi que l'affectation du résultat.
4. Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution: Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 (comptes annuels statutaires).
5. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2015.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire d'Interinvest Offices & Warehouses SA, qui étaient en fonction durant l'exercice 2015, pour les opérations de l'exercice 2015.

7. Lecture du rapport annuel et du rapport du commissaire de la société Stockage Industriel SA et approbation des comptes annuels de la société Stockage Industriel SA pour la période du 1 octobre 2015 - 17 février 2016 et octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Stockage Industriel SA.
Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels de la société Stockage Industriel SA, qui a été reprise le 17 février 2016 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, pour la période qui a pris cours le 1er octobre 2015 et s'est terminée au moment de cette opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des sociétés le 17 février 2016. Octroi également par vote séparé de la décharge aux administrateurs et au commissaire de la société Stockage Industriel SA, qui a été reprise le 17 février 2016 par Intervest Offices & Warehouses SA dans le cadre d'une opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, administrateurs et commissaire qui étaient en fonction durant la période qui a pris cours le 1 octobre 2015 et s'est terminée au moment de cette opération assimilée à la fusion par absorption ou fusion silencieuse conformément aux articles 676 et 719 du Code des Sociétés, le 17 février 2016, pour leurs actes durant cette période.
8. Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Nick van Ommen, Monsieur Paul Christiaens et EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent Monsieur Chris Peeters (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).
Proposition de résolution: Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Nick van Ommen, Monsieur Paul Christiaens et EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent Monsieur Chris Peeters (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).
9. Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la démission volontaire en tant qu'administrateur de la société de Monsieur Thomas Dijksman, Monsieur Daniel van Dongen et Monsieur Nico Tates (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).
Proposition de résolution: Prise de connaissance et pour autant que de besoin ratification de la fin du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Thomas Dijksman, Monsieur Daniel van Dongen et Monsieur Nico Tates (pour tous avec effet à partir du 27 avril 2016).
10. Nomination d'administrateurs (*).
*Proposition de résolution: Décision de nommer Monsieur Jean-Pierre Blumberg, domicilié à 2900 Schoten, Plataandreef 7, Monsieur Chris (Christian Jan Maria) Peeters, domicilié à 2830 Willebroek, August Van Landeghemstraat 72, Madame Marleen Willekens, domiciliée à 3000 Louvain, Koning Leopold I-straat 22 bte 101 et Madame Jacqueline de Rijk, domiciliée à 2910 Essen, Stationstraat 33, en tant qu'administrateur indépendant de la société. L'assemblée précise que cet administrateur doit être considéré comme un administrateur indépendant au sens de l'article 526 ter du Code des Sociétés.
 Décision de nommer Monsieur Gunther Gielen, domicilié à 3140 Keerbergen, Korte Welvaartstraat 57, en tant qu'administrateur de la société.*

Les mandats de Monsieur Jean-Pierre Blumberg, Monsieur Chris Peeters, Madame Marleen Willekens, Madame Jacqueline de Rijk et Monsieur Gunther Gielen prennent cours ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Blumberg, Monsieur Chris Peeters, Madame Marleen Willekens, Madame Jacqueline de Rijk et Monsieur Gunther Gielen est rémunéré. La rémunération annuelle de Monsieur Jean-Pierre Blumberg est égale à € 25.000,00 (président) et la rémunération des autres administrateurs est égale à € 20.000,00.

L'assemblée constate que le conseil d'administration de la société est ainsi à compter de ce jour composé comme suit:

- ✓ *Monsieur Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
- ✓ *Monsieur Chris Peeters, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
- ✓ *Madame Marleen Willekens, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
- ✓ *Madame Jacqueline de Rijk, administrateur indépendant (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
- ✓ *Monsieur Gunther Gielen, administrateur (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018)*
- ✓ *Monsieur Johan Buijs, administrateur (fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2018 en vue de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017)*

11. Renouvellement du commissaire de la société, compte tenu de la fin du mandat du commissaire.
Proposition de résolution: Renouvellement de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, représentée par Monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2019 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018.
12. Fixation de la rémunération annuelle du commissaire de la société.
Proposition de résolution: La rémunération annuelle du commissaire de la société, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, représentée par Monsieur Rik Neckebroeck, Réviseur d'entreprises, est fixée à € 60.600,00 (en ce compris les coûts, à l'exclusion de la TVA et à l'exclusion des honoraires de 1,4% pour l'IRE), à compter de l'exercice qui a pris cours le 1^{er} janvier 2016.
13. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports ou les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

I. MODIFICATION DES STATUTS

1. Modification de l'article 7 (Capital autorisé) des statuts de la société.

Proposition de résolution: Modification de l'article 7 (Capital autorisé) des statuts de la société, comme suit: «Le conseil d'administration est expressément autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois d'un montant de:

I. cent vingt-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent septante euros et septante neuf centimes (€ 126.728.870,79), (a) si l'augmentation de capital à réaliser est une augmentation de capital contre apport en numéraire avec possibilité d'exercice du droit de préférence des actionnaires de la société, et (b) si l'augmentation de capital à réaliser est une augmentation de capital contre apport en numéraire avec possibilité d'exercice du droit d'allocation irréductible (au sens de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées) des actionnaires de la société ; et

II. vingt-cinq millions trois cent quarante-cinq mille sept cent septante-quatre euro seize centimes (€ 25.345.774,16) pour toutes formes d'augmentation de capital autres que celles visées et approuvées au point I ci-dessus,

étant entendu que le capital social dans le cadre du capital autorisé ne pourra pas être augmenté à concurrence d'un montant supérieur à cent vingt-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent septante euros et septante neuf centimes (€ 126.728.870,79) au total pendant la période de cinq ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision d'autorisation de l'assemblée générale. Cette autorisation peut être renouvelée.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital contre apport en numéraire ou en nature, le cas échéant par incorporation de réserves ou de primes d'émission, ou par l'émission d'obligations convertibles ou de warrants, pourvu que les règles prescrites par le Code des Sociétés, par ces statuts ou par la législation d'application sur les sociétés immobilières réglementées, soient respectées. Cette autorisation ne vise que le montant du capital social et pas la prime d'émission.

Lors de chaque augmentation de capital le conseil d'administration fixe le prix, la prime d'émission éventuelle et les conditions d'émission des nouvelles actions, sauf si l'assemblée générale en déciderait autrement.

II. AUTORISATION CAPITAL AUTORISÉ DANS LE CADRE DU NOUVEAU ARTICLE 7 DES STATUTS ET DONC TENANT COMPTE DE LA DÉCISION QUI PRÉCÈDE (*).

1. Prise de connaissance et discussion du rapport spécial de l'organe de gestion concernant l'usage du capital autorisé et les objectifs poursuivis en conséquence et renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration toutefois dans les nouvelles limites statutaires telles qu'actuellement prévues dans le nouvel article 7 et donc tenant compte de la décision qui précède (*).

Proposition de résolution: Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société conformément à l'article 7 des statuts en une ou plusieurs fois pour un montant maximum de:

I. cent vingt-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent septante euros et septante neuf centimes (€ 126.728.870,79), (a) si l'augmentation de capital à réaliser est une augmentation de capital contre apport en numéraire avec possibilité d'exercice du droit de préférence des actionnaires de la société, et (b) si l'augmentation de capital à réaliser est une augmentation de capital contre apport en numéraire avec possibilité d'exercice du droit d'allocation irréductible (au sens de la Loi du 12 mai 2014 relative aux sociétés immobilières réglementées) des actionnaires de la société; et

II. vingt-cinq millions trois cent quarante-cinq mille sept cent septante-quatre euro seize centimes (€ 25.345.774,16) pour toutes formes d'augmentation de capital autres que celles visées au point I ci-dessus,

étant entendu que le capital social dans le cadre du capital autorisé ne pourra pas être augmenté à concurrence d'un montant supérieur à cent vingt-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent septante euros et septante neuf centimes (€ 126.728.870,79) au total pendant la période de cinq ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision (étant cependant

précisé que le pouvoir de recourir au capital autorisé conformément à l'article 607, alinéa 2, du Code des Sociétés ne vaut que pour une durée de trois ans à partir de cette publication). A partir de cette date, l'autorisation précédente qui a été octroyée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2013 prendra fin.

III. POUVOIR D'ACQUISITION DE TITRES PROPRES

Proposition de résolution: Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder, conformément à l'article 9 des statuts et aux articles 620 et s. du Code des Sociétés, sans décision de l'assemblée générale, à l'acquisition de titres propres comme précisé à l'article 9 des statuts lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent, et ceci pour une durée de trois ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de cette décision.

IV. PROCURATIONS ET HABILITATIONS

Proposition de résolution: Pouvoir au notaire instrumentant de coordonner les statuts de la société et d'en signer et déposer une copie au greffe du tribunal de commerce.

V. VARIA

Questions des actionnaires aux administrateurs concernant le point de l'agenda relatif à la modification de l'article 7 des statuts, le rapport spécial de l'organe de gestion concernant l'usage du capital autorisé.

Il est précisé que pour être approuvée, les propositions concernant le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration concernant 1) le capital autorisé et la modification des statuts y relative, et 2) l'acquisition de titres propres, exigent la présence ou la représentation des actionnaires qui représentent au moins la moitié du capital social (sauf lors d'une deuxième assemblée générale extraordinaire lorsque la première assemblée générale extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé, laquelle deuxième assemblée générale extraordinaire pourra délibérer quelle que soit la partie du capital représentée les actionnaires présents et représentés) et une majorité de trois/quarts des voix exprimées lors de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, une deuxième assemblée générale extraordinaire sera tenue le 18 mai 2016 à 10h00 au RE:flex Flexible Business Hub à Mechelen Campus, Immeuble Tour, Schaliënhoevedreef 20, 2800 Malines, avec le même agenda.

(*) Sous réserve de l'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), pour les points de l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et qui n'a pas encore été obtenue à ce moment.

Participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des Sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est accordé par l'enregistrement comptable des actions nominatives de l'actionnaire **le 14^{ème} jour avant l'assemblée générale à vingt-quatre heures ('date d'enregistrement')**, à savoir **le 13 avril 2016 à 24h00** soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription sur les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, sans tenir compte du nombre d'actions en possession de l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires **d'actions nominatives** qui souhaitent participer à l'assemblée, doivent faire part à la société de leur intention **au plus tard le 6^{ème} jour avant la date de l'assemblée générale**. Cela peut se faire par courrier ou par e-mail (jacqueline.mouzon@invest.be) et ceci au plus tard **le jeudi 21 avril 2016**.

Les propriétaires **d'actions dématérialisées** doivent déposer au plus tard **le jeudi 21 avril 2016** une attestation auprès de la société, délivrée par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation, de laquelle il ressort le nombre d'actions dématérialisées pour lesquelles l'actionnaire a indiqué vouloir participer à l'assemblée générale.

Procuration

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire via le formulaire de procuration qui se trouve sur le site internet www.invest.be. La procuration doit être signée par l'actionnaire et la procuration originale doit être déposée au plus tard **le 6^{ème} jour avant la date de l'assemblée, le jeudi 21 avril 2016**, au siège social de la société.

Possibilité de requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que déposer des propositions de résolution concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour ou des sujets à traiter à inscrire à l'ordre du jour, conformément au Code des Sociétés et dans ses limites. Les sujets supplémentaires à traiter ou les propositions de résolution doivent être adressés à la société **au plus tard le 22^{ème} jour avant la date de l'assemblée générale**, donc au plus tard **le mardi 5 avril 2016**. Ces sujets/propositions de résolution peuvent être adressés par courrier au siège de la société ou par e-mail à l'adresse suivante: jacqueline.mouzon@invest.be.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société www.invest.be.

Droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent poser des questions par écrit auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, à condition que la société soit en possession des questions **au plus tard le 6^{ème} jour avant l'assemblée générale**, donc au plus tard **le jeudi 21 avril 2016**. Les questions écrites peuvent être adressées par courrier au siège de la société ou par e-mail à l'adresse suivante: jacqueline.mouzon@invest.be.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société www.invest.be.

Documents disponibles

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus, ainsi que les curricula vitae des administrateurs présentés, peuvent être consultés **à partir du 25 mars 2016** au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.invest.be sous "Investor Relations – Information Investisseurs – Assemblée générale des actionnaires". Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Si vous désirez obtenir plus d'informations concernant cette assemblée générale ou la procédure à suivre pour participer à cette assemblée, veuillez contacter Jacqueline Mouzon au numéro 00 32 3 287 67 87 ou par e-mail: jacqueline.mouzon@invest.be.

Le conseil d'administration